

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-256300781-20251203-202525-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/12/2025

Publication : 05/12/2025

# Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

Siège Social  
Mairie d'Ennezat

Bureaux Administratifs  
Centre d'Exploitation  
108 rue des Fours à Chaux  
63350 Joze

Téléphone : 04 73 70 74 30  
Email : administratif@siaep-  
plainederiom.fr

Siret : 200 074 011 00020

Le budget 2026 sera soumis à votre approbation avant le 3 février 2026.

Pour cela, le syndicat doit, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.5211-36 CGCT), organiser un débat préalable d'orientations budgétaires (DOB), dans les deux mois précédant le vote du budget. Certaines dispositions de la loi NOTRE sont venues préciser le contenu de ce débat. En effet, celui-ci doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette et l'évolution des effectifs (exécution budgétaire).

La présente note doit permettre au comité syndical de discuter des orientations budgétaires, qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif, voire au-delà, si certains programmes lourds sont à engager. C'est aussi l'occasion d'informer les délégués sur l'évolution financière du syndicat.

Le DOB permet de préparer le budget pour l'année à venir sur les bases du contexte socio-économique et de la situation financière du syndicat et ses évolutions structurelles et territoriales. Le DOB 2026 s'inscrit dans un effort constant de gestion des deniers publics. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Le vote du budget aura lieu lors d'un prochain comité syndical.

## Le contexte

Le syndicat est composé de 27 communes de l'arrondissement de Riom, et qui sont membres de 4 intercommunalités :

- Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans (14 communes)
- Communauté de communes Plaine Limagne (7 communes)
- Communauté de communes Combraille Sioule et Morge (5 communes)
- Clermont Auvergne Métropole (1 commune)

Les 4 intercommunalités disposent de la compétence « eau ».

En vue d'une mise en conformité avec la loi NOTRe, un arrêté préfectoral du 03/02/2020 transforme le syndicat en syndicat mixte fermé. Les nouveaux statuts ont été adoptés lors du comité du 02/04/2019.

Un premier contrat d'affermage a été signé le 04/12/2015 jusqu'au 31/12/2015 avec SEMERAP. Puis, un deuxième contrat du 01/01/2016 engage les parties jusqu'en 2035, suite à l'avenant n° 2 signé en avril 2017.

## Le syndicat en chiffres

Territoire du SIAEP de la Plaine de Riom : 27 communes.

Population totale : 31 100 habitants

16 054 abonnés eau potable

Volumes 2024 mis en distribution depuis les puits Confluence Dore Allier pour le syndicat : 456 019 m<sup>3</sup>,

Importation 2024 depuis le Goulet de Volvic : 1 508 854 m<sup>3</sup>.

Il a été facturé 1 422 258 m<sup>3</sup> d'eau aux abonnés en 2024.

Rendement du réseau = 82.6 %.

## Les moyens en personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'effectif du syndicat sera composé de 3 agents :

- Une responsable administrative (Titulaire de la fonction publique territoriale – Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe – Catégorie B – Poste à temps complet pourvu depuis le 15/02/2023),
- Un responsable technique (Titulaire de la fonction publique territoriale – Agent de Maîtrise Principal – Catégorie C – Poste à temps complet pourvu depuis le 01/09/2025),
- Un chargé de mission technique (Contrat à durée déterminée – Ingénieur – Catégorie A – Poste à temps non complet : 65 heures mensuelles).

### Répartition hommes / femmes

	Filière administrative	Filière technique
Nombre d'homme		2
Nombre de femme	1	

### Rémunération 2025

Traitemet indiciaire brut	Régime indemnitaire	NBI	Heures supplémentaires
55 381.25 €	28 140.04 €	2 067.52 €	0.00 €

Indemnités des élus : 17 673.60 €

# Les finances

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Charges à caractère général	Redevances (Reversements SEMERAP, vente d'eau en gros)
Charges de personnel	Revenus des immeubles (Loyer locaux de Jozé)
Charges de gestion courante	Recettes exceptionnelles
Intérêts de la dette	Reprise des subventions
Dotations aux amortissements	
<b>Epargne brute</b>	

  

INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
<b>Capital de la dette</b>	<b>Epargne brute (autofinancement)</b>
Etudes	Subventions d'investissement
Travaux de renouvellement du réseau	Récupération du FCTVA
Travaux de réhabilitation, réaménagement des ouvrages	Amortissements des immobilisations
Acquisitions (terrains, matériels, logiciels, ...)	
Reprises des subventions	
	<b>Emprunt</b>

## 1 - La section de fonctionnement

### A- Les dépenses

Les dépenses totales de la section de fonctionnement 2025 devraient s'élever à 1 886 508.56 €, en 2024 elles étaient de 927 727.94 €.

Les charges à caractère général s'élèveraient à 52 482.39 €, soit 2.78 % des dépenses de fonctionnement.

Les charges de personnel, d'un montant de 119 911.51 €, représentent 6.35 % des dépenses.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 494 920.44 € (augmentation de 11.84 % par rapport à 2024).

Le chapitre 65 devrait présenter un montant total de 230 843.33 €, comprenant entre autres les frais d'hébergement des données et des logiciels (15 774.98 €), les indemnités des élus (18 415.92 €) et le versement au SMUERR (196 151.02 €).

Les charges financières seront de 157 630.34 €.

**Des charges exceptionnelles pour un montant de 830 720.55 €** dont 767 220.55 € concernant le versement de la TVA sur les recettes de fonctionnement 2023-2024 et 63 500 € pour la participation aux travaux de l'hôpital Etienne Clémentel à Enval.

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement devraient rester sensiblement les mêmes, en prenant en compte la rémunération du nouveau responsable technique en année pleine.

## B- Les recettes

Les recettes de fonctionnement qui vont être enregistrées en 2025, vont s'élever à 3 214 053.62 €.

Elles comprennent les résultats antérieurs reportés pour 889 671.52 €, les amortissements des subventions (176 271 €), des régularisations de TVA : sur les amortissements antérieurs (5 831.16 €), sur les versements SEMERAP 2023-2024 (767 220.55 €), sur les dépenses de fonctionnement (9 313.21 €), le loyer du bâtiment de Jozé à SEMERAP (43 997.54 €) et des produits divers (3 980.78 €).

Cependant, les recettes les plus importantes seront celles issues de la vente d'eau, soit 2 207 439.38 € :

### Les ventes d'eau aux abonnés

En 2025, les versements de SEMERAP (4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup>, 3<sup>ème</sup> trimestres 2025) issus des ventes d'eau vont s'élever à 2 160 525.46 € :

Abonnement =	647 587.39 €
Protection des captages =	235 374.10 €
Ventes d'eau =	1 277 563.97 €

Ventes d'eau	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (estim DOB)
Nb abonnés	15 305	15 504	15 695	15 860	16 054	15 860
m3 facturés (cf CRAC annexe 2)	1 508 687	1 514 387	1 477 364	1 425 769	1 422 258	1 400 000
montant HT des abonnements	612 200	620 160	627 800	634 400	642 160	634 400
montant HT des volumes facturés	1 412 916	1 261 136	1 230 304	1 158 822	1 227 082	1 207 878

### Les ventes d'eau en gros

- Ventes d'eau à Sioule et Morge

Pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, le syndicat a perçu 27 119.69 € HT. Soit l'équivalent de 146 060 m3 à 0.37135 € (0.26 € actualisés), concernant la part investissement partagée avec le syndicat de Basse Limagne.

- Vente d'eau à Riom Limagne et Volcans : consommation 2024 = 62 931 m3 (pour mémoire 2023 : 31 626 m3).

Une facturation en 2 phases :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2024 : facturation à RLV de 8 486 m3, soit une recette attendue de 3 890.65 € HT. En contrepartie, le syndicat reversera la redevance prélèvement et la part revenant à SEMERAP pour un montant de 2 325.95 € HT.
- Du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2024 : facturation à SEMERAP de la part revenant au syndicat, soit 15 903.58 € HT.

**Pour 2026, les prévisions des recettes concernant les ventes d'eau aux abonnés seront établies sur la base de 1 400 000 m<sup>3</sup> et 16 000 abonnés.**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement, sur la base des tarifs 2025, peuvent ainsi s'évaluer à :

1 400 000 m <sup>3</sup>	X 0,86277 €	=	1 207 878 € HT	]
16 000 abonnés	X 40 €	=	640 000 € HT	

1 848 878 € HT

Vente d'eau en gros :

- Syndicat de Sioule et Morge : consommation 2025 = 150 000 m<sup>3</sup> (minimum fixé par la convention), soit une recette attendue de 27 800 € HT (base prix 2024)
- Riom Limagne et Volcans : 27 114 m<sup>3</sup> (relevé au 31/10/2025), soit une recette minimale attendue de 6 200 € HT (base prix 2024)

**Total Ventes d'eau 2026 = 1 882 878 €**

Evolution du résultat de fonctionnement sur les 5 dernières années :

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 525 885.61</b>	<b>5 291 734.66</b>	<b>2 532 881.92</b>	<b>2 417 399.46</b>	<b>4 103 725.14</b>
Recettes réelles non reclasées	2 906 319.61	2 182 250.30	2 245 076.62	2 095 265.73	3 031 951.46
Excédent reporté	600 000.00	3 060 008.36	122 282.30	148 501.73	889 671.52
Recettes d'ordre	19 566.00	49 476.00	165 523.00	173 632.00	182 102.16
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>465 877.25</b>	<b>669 452.36</b>	<b>784 380.19</b>	<b>927 727.94</b>	<b>1 886 508.56</b>
Dépenses réelles non reclasées	400 241.36	480 979.25	427 764.07	485 194.13	1 391 588.12
Déficit reporté	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre	65 635.89	188 473.11	356 616.12	442 533.81	494 920.44
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>3 060 008.36</b>	<b>4 622 282.30</b>	<b>1 748 501.73</b>	<b>1 489 671.52</b>	<b>2 217 216.58</b>
donc résultat de fonctionnement de l'année	2 460 008.36	1 562 273.94	1 626 219.43	1 341 169.79	1 327 545.06
donc résultat reporté	600 000.00	3 060 008.36	122 282.30	148 501.73	889 671.52

Plus précisément en termes d'analyse financière des évolutions réelles des résultats :

	2021	2022	2023	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	2 906 320	2 182 250	2 245 077	2 095 266	2 255 418
- Charges de fonctionnement courant	364 786	369 491	377 893	379 317	403 237
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>2 541 533</b>	<b>1 812 759</b>	<b>1 867 184</b>	<b>1 715 949</b>	<b>1 852 180</b>
+ solde exceptionnel large	0	-78 277	-15 701	0	-54 187
= Produits exceptionnels larges *	0	0	0		776 534
- Charges exceptionnelles larges *	0	78 277	15 701	0	830 721
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>2 541 533</b>	<b>1 734 482</b>	<b>1 851 483</b>	<b>1 715 949</b>	<b>1 797 994</b>
- Intérêts	35 455	33 211	34 170	105 877	157 630
<b>= EPARGNE BRUTE ou CAF BRUTE</b>	<b>2 506 078</b>	<b>1 701 271</b>	<b>1 817 313</b>	<b>1 610 072</b>	<b>1 640 363</b>
- Capital	137 715	139 959	142 242	144 566	203 180
<b>= EPARGNE NETTE ou CAF NETTE</b>	<b>2 368 363</b>	<b>1 561 312</b>	<b>1 675 071</b>	<b>1 465 506</b>	<b>1 437 183</b>

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet indicateur exprime la capacité du syndicat à financer le remboursement en capital de ses emprunts ainsi que ses investissements, par le surplus de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette. Cet indicateur est essentiel, il correspond à l'autofinancement disponible pour le financement des investissements.

### C- Le tarif de l'eau

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>PART SYNDICAT</b>							
Part fixe	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	40.00 €	<b>40.00 €</b>
Part variable	0.93652 €	0.83277 €	0.83277 €	0.81277 €	0.86277 €	0.86277 €	<b>0.86277 €</b>
<b>PART SEMERAP</b>							
Part fixe	19.00 €	19.10 €	19.10 €	21.06 €	34.55 €	34.55 €	<b>34.01 €</b>
Part variable	0.72941 €	0.73348 €	0.73348 €	0.80865 €	0.86573 €	0.86573 €	<b>0.85225 €</b>
<b>TAXES</b>							
<b>Redevance prélevement</b>	0.0633 €	0.0633 €	0.0523 €	0.0415 €	0.0487 €	0.0487 €	<b>0.0487 €</b>
<b>Pollution domestique</b>	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €	0.2300 €		
<b>Redevance sur la consommation d'eau</b>						0.3300 €	<b>0.3200 €</b>
<b>Redevance pour performance des réseaux</b>						0.0200 €	<b>0.0420 €</b>
Protection des captages	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	0.1598 €	<b>0.1598 €</b>
<b>Tarif pour 120 m3 HT</b>	<b>313.2836 €</b>	<b>301.4220 €</b>	<b>300.0996 €</b>	<b>308.6800 €</b>	<b>334.5900 €</b>	<b>348.9900 €</b>	<b>348.2724 €</b>
Prix au m3 HT	2.6107 €	2.5119 €	2.5008 €	2.5723 €	2.7883 €	2.9083 €	2.9023 €
TVA à 5.5 %	0.1436 €	0.1382 €	0.1375 €	0.1414 €	0.1534 €	0.1600 €	<b>0.1596 €</b>
<b>Tarif TTC pour 120 m3</b>	<b>330.5142 €</b>	<b>318.0002 €</b>	<b>316.6051 €</b>	<b>325.6480 €</b>	<b>352.9925 €</b>	<b>368.1845 €</b>	<b>367.4274 €</b>
<b>Tarif au m3 TTC</b>	<b>2.7543 €</b>	<b>2.6500 €</b>	<b>2.6384 €</b>	<b>2.7137 €</b>	<b>2.9416 €</b>	<b>3.0682 €</b>	<b>3.0619 €</b>

## 2- La section d'investissement

### A- L'endettement

Le syndicat a contracté trois emprunts :

- 2015 : Crédit Agricole, capital 1 000 000 € à 2.3 % à annuités constantes soit 62 941.51 € sur 20 ans à échéances annuelles
- 2019 : Crédit Mutuel, capital 1 500 000 € à 1.30 % à annuités constantes, soit 110 228.60 € sur 15 ans, à échéances trimestrielles.

- 2021 : Caisse des Dépôts, capital 4 500 000 €, aqua prêt sur 60 ans, indexé sur le livret A, 0.50 % (basé sur le livret A) à la date d'effet du contrat + 0.60 % (part fixe banque des territoires). Début 2023, le taux était de 3% (basé sur le livret A). Il est passé à 2.4 % le 1<sup>er</sup> février 2025 et **1.7 % le 1<sup>er</sup> août 2025**. *Une prévision de baisse à 1.5 % en février 2026 vient d'être annoncée.*
  - Une première partie de cet emprunt, pour 2 000 000 € a été débloquée le 01/12/2023,
  - Le solde de 2 500 000 € a été débloqué le 31/12/2024.

L'annuité pour les années à venir s'établit comme suit (avec intérêts) :

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Montant en €	173 170.08	232 521.53	353 871.87	348 865.11	347 154.79	345 444.47	343 734.15

On note que les annuités augmentent à partir de 2024, cela est dû au paiement des intérêts de préfinancement lors du déblocage d'une première partie de l'emprunt (2 000 000 €). La seconde partie (2 500 000 €) a été débloquée au 31/12/2024, ce qui viendra impacter le tableau ci-dessus à partir de 2025.

Liste des prêts contractés et état de la dette au 01/01/2026 :

Objet	Organisme prêteur	Date acquisition	Durée	Date de fin	Montant initial	Taux	Capital restant dû au 31/12/2026
Réservoir Enval	CREDIT AGRICOLE	15/10/2015	20	15/10/2035	1 000 000.00	2.30	506 465.44
Travaux renforcement réseaux	CREDIT MUTUEL	04/07/2019	15	30/06/2034	1 500 000.00	1.30	786 474.28
GRANDS TRAVAUX	BANQUE DES TERRITOIRES	01/12/2023	60	01/01/2085	4 500 000.00	2.30	4 368 750.00
<b>TOTAL</b>					<b>7 000 000.00</b>		<b>5 661 689.72</b>

\*2.30 % = taux livret A : 1.70 % (au 1<sup>er</sup> août 2025) + 0.6 % de commission

**La capacité de désendettement :** Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le syndicat rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette	2 015 973	1 876 015	3 733 773	6 089 207	5 886 026
Epargne brute	2 506 078	1 701 271	1 817 313	1 610 072	1 640 363
<b>Durée extinction de la dette en années</b>	<b>0.8</b>	<b>1.1</b>	<b>2.1</b>	<b>3.8</b>	<b>3.6</b>
Taux d'endettement	69%	86%	166%	291%	261%

La durée d'extinction de la dette passe de 1.1 année en 2022, à 2.1 années en 2023 avec la contraction d'une première partie de l'emprunt, puis à 3.8 années au 31 décembre 2024 avec le déblocage du solde de l'emprunt et une estimation à 3.6 années fin 2025.

Ce ratio permet d'assurer sans difficulté une soutenabilité de la dette par rapport au niveau prudentiel. Celui-ci s'exprime en nombre d'années : **moins de 8 ans : zone verte** ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Le taux d'endettement : encours de la dette / produits de fonctionnement courant. Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

## 6 Les dépenses

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent (**au 26/11/2025**) à 4 091 732.56 € et se répartissent comme suit :

- 203 180.31 € pour le remboursement de la dette en capital,
- 176 271.00 € d'amortissement des subventions d'investissement,
- 5 831.16 € de régularisation de TVA,
- 28 792.49 € écritures de contrepassation des avances versées,
- 376 € pour le logiciel PES marché,
- 700 € pour l'acquisition d'une parcelle sur la commune de Villeneuve-les-Cerfs.
- Les travaux :

	<b>Payé au 26/11/2025</b>	<b>Reste à payer au 26/11/2025</b>
Etude interconnexion		26 000.00 €
Terrains Enval, Limons et Mons		13 700.00 €
Travaux SEMERAP sur les réseaux (extensions, branchements)	8 457.30 €	10 402.00 €
Prestation SEMERAP (pompes, logger, ...)	36 709.08 €	11 190.40 €
Partiteur de Villeneuve	494 658.34 €	45 954.44 €
Réservoir d'Enval - Construction d'une seconde cuve et réhabilitation de l'ancienne	4 925.55 €	-
Travaux étanchéité intérieure ancienne cuve Enval	154 439.25 €	735.00 €
Programme annuel 2024	962 630.62 €	5 855.79 €
Programme annuel 2025	749 193.87 €	566 470.56 €
Programme Grands Travaux 2023	700.65 €	-
Programme Grands Travaux 2024	50 878.87 €	-
Programme Grands Travaux 2025	1 201 440.07 €	406 664.60 €
Programme annuel 2026 (MOE)	-	90 196.27 €
AMO, accord-cadre	12 548.00 €	€
<b>Total</b>	<b>3 676 581.60 €</b>	<b>1 177 169.06 €</b>

Les restes à réaliser (restes à payer) seront reportées sur le budget 2026 pour une somme de 1 177 169.06 € en dépenses et 375 000 € en recettes. Ils seront réajustés en fin d'exercice en fonction des paiements qui seront réalisés.

*A noter que les crédits reportés ne comptabilisent pas les actualisations tarifaires des marchés en cours.*

## 7 Les recettes

En 2025, elles vont être enregistrées à hauteur de 5 921 478.8 € et se décomposeront comme suit :

- Un résultat reporté des exercices antérieurs de 2 628 594.14 €,
- Les amortissements des immobilisations : 494 920.44 €,
- Des écritures de contrepassation des avances versées pour 28 792.49 €,
- Une mise en réserve de 600 000 €,
- Les subventions départementales pour les programmes de travaux 2024 et 2025 : 150 000 €,
- Des régularisations de TVA sur les années antérieures des années 2023 et 2024 pour 1 977 248.61 €,
- 41 923.12 € de remboursement des entreprises sur les marchés.

## 8 Estimation des résultats de l'exercice 2025

Résultat d'exploitation 2025	+	1 327 545.06
Résultat d'investissements 2025	+ -	798 847.90
<b>Résultat 2025</b>	<b>=</b>	<b>528 697.16</b>
Report d'exploitation 2024	+	889 671.52
Report d'investissements 2024	+	2 628 594.14
<b>Résultat Global</b>	<b>=</b>	<b>4 046 962.82</b>
Restes à Réaliser 2025	-	802 169.06

**RESULTAT DE CLOTURE**

**3 244 793.76**

## Pour 2026, le financement des investissements sera le suivant :

- Des subventions du Conseil Départemental attendues pour un montant total de 300 000 €, concernant :

Nature des travaux	Bases HT	Conseil Départemental		Acompte 2024	Acompte 2025	Acompte 2026	Acompte 2027	Acompte 2028
		Taux	Montants					
Programme travaux 2024	1 945 000.00 €	30 % plafonnés à 300 000 €	300 000.00 €	75 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €		
Programme grands travaux 2025	1 840 000.00 €	30 % plafonnés à 300 000 €	300 000.00 €		75 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €	
Programme travaux 2026		30 % plafonnés à 300 000 €	300 000.00 €			75 000.00 €	75 000.00 €	150 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 840 000.00 €</b>		<b>900 000.00 €</b>	<b>75 000.00 €</b>	<b>150 000.00 €</b>	<b>300 000.00 €</b>	<b>225 000.00 €</b>	<b>150 000.00 €</b>

- Une épargne nette prévisionnelle attendue en 2026 de 1 200 000 € (estimation minimum).
- Un fonds de roulement : 4 046 962.82 €.

Le potentiel prévisionnel 2026 des recettes d'investissement s'élèverait à 5 546 962.82 €.

Celui-ci permet de financer les crédits reportés en dépenses de 1 177 169.06 € et d'inscrire de nouveaux investissements pour 4 369 793.76 €.

## Les programmes d'investissements 2026

- Programmes de travaux annuels 2026**

PR 2026 travaux (montant prévisionnel) : 1 529 804 € HT

MOE 90 196 € HT

1 620 000 € HT

- Renouvellement de canalisations et branchements** (hors programmes annuels)

Il s'agit de sommes allouées aux travaux d'urgence :

**Montant prévisionnel :** 64 000 € HT

Travaux d'extension de réseaux

**Montant prévisionnel :** 64 000 € HT